



Ville d'Esch-sur-Alzette

## Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:  
21.06.2010

Date de la convocation des conseillers:  
21.06.2010

point de l'ordre du jour :

COMMISSARIAT DE POLICE

14 JUL. 2010

Luxembourg

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 9 juillet 2010

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, échevins, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Weidig et Baum, conseillers, Clement Jeannot, secrétaire communal.

**Absents:** Tonnar, échevin, Maroldt, Snel, Knaff, Zwally, Wohlfarth et Becker, conseillers

## Le Conseil Communal;

Objet: Création d'un poste d'employé communal appartenant à la carrière B1.

Vu sa délibération du 14 juillet 1977 portant nouvelle confirmation du cadre des fonctionnaires et employés de la Ville telle qu'elle a été modifiée par la suite,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur le 8 avril 1977, No 900/77,

Considérant que la réorganisation du théâtre municipal entraîne la réaffectation d'une caissière dans un autre service communal,

Considérant que l'intéressée était chargée pendant la durée des travaux de réfection de l'établissement du théâtre municipal d'un appui administratif au service à l'égalité des chances,

Considérant qu'afin de donner un caractère définitif à cette affectation temporaire, la création d'un poste d'employé communal appartenant à la carrière B1 s'impose au sein du service à l'égalité des chances,

Vu l'avis de la commission du personnel du 7 juillet 2010,

Après délibération,

d é c i d e  
à l'unanimité

1. de créer au sein du service à l'égalité des chances un poste d'employé communal appartenant à la carrière B1 ;
2. de supprimer par voie de conséquence un poste de caissier au théâtre municipal (carrière B1 de l'employé communal).

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 12.7.10,  
Pour expédition conforme,  
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre

Service : Secrétariat

ESCH

Esch/Alzette, le

27 JUL. 2010

N° 913/10

Vu et approuvé

Luxembourg, le 20.7.10

Pour Le Ministre de l'Intérieur et  
à la Grandé Région,

psd.